RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 596 DU 03 SEPTEMBRE 2026
portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;

vu la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2026-380 du 1er juillet 2026 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2024-010 du 17 janvier 2024 portant approbation des statuts de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels ;

vu le décret n° 2026-382 du 1er juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;

sur proposition du Président de la République,

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 septembre 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Sèdomédji Houénagnon Herbert Maixent MEDO**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;

- monsieur **Abioyé Chabi Didier YAYI**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable.

Article 2

Monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable, qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2023-105 du 29 mars 2023 portant nomination des membres et du président au sein du Conseil d'administration de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 03 septembre 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Aristide MEDENOU

AMPLIATIONS : PR : 1 ; AN : 1 ; CC : 1 ; CS : 1 ; C.COM : 1 ; CES : 1 ; HAAC : 1 ; HCJ : 1 ; MEF : 1 ; MINISTERES : 24 ; SGG : 1 ; INTERESSES : 3 ; JORB : 1.